

COMITE BOULISTE DE L'ARDECHE

Cahier des Charges – Commission des Jeunes

➤ BUREAU

La Commission des Jeunes fonctionne sous couvert du CBD 07, et est gérée par un bureau composé d'un Président de Commission, d'un Trésorier et d'un secrétaire, de membres.

Sont membres de droit les responsables de Centre de Formation et d'Ecoles de Boules.

➤ COMPETITIONS

Les inscriptions pour les compétitions Nationales sont prises sur Bouly par un responsable de la Commission.

Les inscriptions pour les compétitions Régionales et Départementales sont prises par l'organisateur.

Les résultats sont à faire suivre au Président et au secrétaire de la Commission des Jeunes, au CTSD et au Comité Départemental.

➤ CALENDRIERS

Les calendriers fédéraux ou régionaux seront communiqués aux Présidents de Secteur dès leur parution, qui ont à charge de faire suivre dans les AS.

➤ FORMATION

Les formations d'animateur de Centre de Formation Bouliste et d'Ecoles de Boules sont gérées par le Conseiller Technique Sportif Départemental. Les stages font partie de la formation.

➤ SUBVENTIONS et INDEMNITES

Les demandes de subventions Fédérales, Régionales ou Départementales sont gérées par le CBD 07 par rapport aux comptes-rendus d'activité.

Les indemnités aux Centres de Formation et Ecoles de Boules seront déterminées par les membres de la Commission.

➤ COMMUNICATION

La Commission des Jeunes donne au Responsable Communication les informations à diffuser sur le site CBD07, copie au secrétariat du comité départemental.

➤ FONCTIONNEMENT

Les membres de la Commission sont garants du bon fonctionnement de la commission, le CBD 07 sera avisé de toutes les opérations effectuées.

La Commission des Jeunes exprimera ses besoins en récompenses, matériel et autres ... auprès du CBD07.

Tous les dysfonctionnements de cette Commission devront être signalés au Comité Départemental et aux Présidents de Secteurs.